



Département de l'Ain  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
E-mail : [mairie@chazey-bons.fr](mailto:mairie@chazey-bons.fr)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 juin 2025.

### Nombre de Conseillers

En exercice : 16  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19/06/2025.

Etaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.

Marie DICORATO ; Thierry LEGER ; Bernard MICHAUD ; Annabelle LEANDRO ; Julio CASTANEDA : conseillers.

Pouvoirs : Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD ; Christine LECHON à Annabelle LEANDRO

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

### **D2025-10** Délibération fixant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU au public

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 104-33, L.153-45 et L.153-47.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 24/02/2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2024 concernant l'abandon du projet de réalisation de la voie douce sur la parcelle AE 124 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 03-02-2025 de mise en œuvre de la modification simplifiée en date du 19 mars 2025 ;

Vu l'arrêté du Maire n° A 03-03-2025 en date du 27/03/2025 portant annulation de l'arrêté n° A03-02-2025 décidant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

Vu le dossier notifié le 24/03/2025 aux personnes publiques associées,

Vu l'avis favorable de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) en date du 06/06/2025,

Considérant qu'une modification s'avère nécessaire pour supprimer un emplacement réservé n°3 sur la parcelle cadastrée AE 124 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Énonce** l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale rendue par l'autorité environnementale (MRAe).

**Décide** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public suivantes :

- le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CHAZEY-BONS, incluant le nouveau plan de zonage (règlement graphique) du PLU ;

- l'exposé de ces motifs et les avis émis par les personnes associées seront tenus à la disposition du public, à la mairie de CHAZEY-BONS pour une durée de 1 mois,

à compter du 01/08/2025–inclus au lundi 01/09/2025 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de CHAZEY-BONS,

- pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de CHAZEY-BONS et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante :

- un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal local, la voix de l'Ain, mairie@chazey-bons.fr

- cet avis sera également affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie de CHAZEY-BONS au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

- cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de CHAZEY-BONS durant un mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

